

# PARIS ENJEUX

*Le journal du groupe Centre et Indépendants  
au Conseil de Paris*

Janvier 2009



## L'Editorial de Christian SAINT-ETIENNE

Cette année, la croissance française devrait être atone. Le chômage devrait augmenter fortement. La crise immobilière pèsera sur les recettes de la Ville et le manque à gagner ne sera pas négligeable. Or le budget 2009 (ville et département), voté en décembre dernier, n'est pas à la hauteur des enjeux du moment et intervient à contre-cycle économique. Au moment où l'Europe et le monde connaissent une de leurs pires crises économiques depuis la Deuxième guerre mondiale, l'Exécutif parisien augmente massivement la fiscalité et laisse stagner l'investissement.

Les **dépenses d'équipement**, qui correspondent aux études menées dans le cadre des opérations d'investissement, à l'acquisition de matériel et mobilier, aux travaux de construction et de restructuration d'équipements publics, atteignent 1 milliard d'euros, en progression de seulement 1,4% par rapport à 2008. Cette quasi-stagnation des dépenses d'équipement de Paris en 2009, à un moment de fort ralentissement de l'activité économique apparaît particulièrement surprenant. Mais on est encore plus surpris de noter que sur ce même budget sont recensés 100 millions d'euros destinés aux préemptions de logements qui ne créent pas de richesses et ne contribuent pas à lutter contre les effets nocifs de la crise économique. Il vaudrait mieux **dépenser cet argent en créations directes de logements sociaux**.

La hausse de la fiscalité est en total décalage avec la situation économique. Les recettes réelles de fonctionnement pour 2009 sont budgétées à hauteur de 6 183 millions d'euros. Parmi ces recettes, les impôts et taxes progressent de 7,1% pour atteindre 3 379 millions d'euros. Les taux de fiscalité directe locale vont augmenter de 9% en 2009 : le taux de la taxe d'habitation va passer de 8,8% à 9,59% ; le taux de la taxe professionnelle va passer de 12,35% à 13,46% ; le taux de la taxe sur le foncier bâti va passer de 7,11% à 7,75% et le taux de la taxe sur le foncier non bâti va passer de 13,5% à 14,72%. Compte tenu de l'augmentation présumée des bases, le produit de la fiscalité locale devrait augmenter de 354 millions d'euros. C'est un prélèvement violent sur le pouvoir d'achat des Parisiens au moment où notre pays va subir, en 2009, le plein effet de la crise financière et économique mondiale. De ce point de vue, l'Exécutif parisien prend la responsabilité historique de mettre la tête des Parisiens en dessous du niveau de l'eau.

Christian SAINT-ETIENNE  
Professeur des Universités  
Conseiller de Paris

# Ligne politique

## Développement économique

*Sur proposition de Valérie SACHS, les élus du Conseil de Paris choisissent à l'unanimité de travailler en étroite collaboration avec la « cellule de veille » mise en place par le préfet de la région Ile de France*



Le préfet de la région Ile-de-France, Daniel CANEPA, a créé depuis le 9 décembre dernier une cellule de veille face à la crise économique et financière, ayant pour mission d'établir un diagnostic sur les secteurs en difficulté et d'élaborer des actions régionales nécessaires en utilisant les moyens de l'Etat.

Dans le contexte de marasme économique actuel, il convient que la mobilisation de la Ville soit également totale. Nous devons trouver ensemble, élus de la Majorité et de l'Opposition, les solutions les mieux adaptées, et répondre de façon efficace à l'urgence de la situation. Il nous faut cependant utiliser les moyens de la Ville de la manière la plus adaptée aux enjeux posés par la crise, tant en terme humain que financier. Dans un souci de maîtrise des dépenses, il ne serait pas rationnel de créer une cellule de veille propre à la Ville de Paris. Néanmoins, une synergie est possible et permettrait la mutualisation des expériences de chacun, au service des Parisiennes et des Parisiens.

Par ces motifs, **Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants ont proposé que la Commission « Développement économique et Affaires générales » travaille en étroite collaboration avec la cellule de veille mise en place par la Préfecture d'Ile de France, dans une structure commune. Cette proposition a reçu un avis favorable de l'Exécutif et a été voté à l'unanimité lors du Conseil de décembre dernier.** Etre dans l'opposition peut ainsi avoir un véritable impact sur la politique menée par l'équipe DELANOË.

## Environnement

*Opération « Un parisien, un arbre » : la vigilance s'impose*



**Fabienne GASNIER a interpellé en décembre la municipalité sur la dénaturation du programme « Un parisien, un arbre », initié par Bertrand Delanoë.**

A l'origine, ce programme devait être financé par les parisiens eux-mêmes, la Ville n'intervenant qu'à titre de complément éventuel. Or, l'appel aux dons s'est révélé un succès très mitigé et la Mairie a dû venir au secours de son projet: alors que le niveau d'investissements des parisiens atteint 54 006 euros, celui de la Ville dépasse 250 000 €. A ce niveau, on ne peut plus parler de complément !

Ce programme, certes généreux et qui participe à un souci de développement durable, doit se dérouler sur 30 ans et fait l'objet d'une délégation totale des missions aux acteurs locaux. Mais, il ne doit pas s'afficher comme une opération de communication de la majorité municipale et le moyen de s'acheter une bonne conscience. Compte tenu de

l'ampleur du projet, Fabienne GASNIER a déposé un amendement afin que, d'une part, le compte-rendu financier et d'évaluation soit examiné en Conseil de Paris et que, d'autre part, celui-ci soit consultable en ligne par tous les parisiens sur le site Internet du programme. L'équipe Delanoë a pris l'engagement solennel que ces demandes seraient retenues. Nous prenons date pour le mois de Mars, à l'heure du premier bilan.

## Déplacements

*Pour un état des lieux de l'accessibilité du métro parisien*



**La question de l'accessibilité de certaines bouches de métro est particulièrement importante lorsque ces stations sont des nœuds de circulation ou des accès à des lieux particulièrement fréquentés par des personnes à mobilité réduite.**

**Edith CUIGNACHE-GALLOIS** et Laurence DOUVIN (UMP-PA) se sont associées pour interpellier l'adjointe au maire en charge des déplacements au sujet des stations devant recevoir l'installation d'escaliers mécaniques ou d'ascenseurs. Il s'agit d'améliorer l'accessibilité des stations qui offrent de nombreuses correspondances et celles à proximité des établissements hospitaliers. L'exécutif s'est montré rassurant sur cette question mais les élues resteront attentives à ce dossier au sein du Conseil de Paris mais également du STIF où elles siègent toutes les deux.

## Dossier spécial

### L'extension du Tramway ou l'âge de raison, par Edith CUIGNACHE-GALLOIS



**E**n séance du 16 décembre 2008, il nous a été demandé d'approuver l'extension du tramway des Maréchaux Sud pour couvrir l'ensemble de l'Est parisien. Bien que critique sur l'idéologie qui a gouverné la mise en œuvre du premier tronçon Sud du T3, le groupe, par la voix d'**Edith CUIGNACHE-GALLOIS**, a voté cette délibération. La conception du premier tronçon répondait davantage à une idéologie, qu'au souci de proposer une solution efficace à la demande de transport pourtant cruciale pour les Parisiens.

Le TMS a créé une nouvelle barrière sans pour autant offrir une nouvelle offre de transport. 20.000 voyageurs de plus seulement que le P.C. pour un coût d'un milliards d'euros. Une belle réalisation avec de la pelouse au milieu des rails, mais très coûteuse et pas efficace quand on sait que ce sont plus de 10 millions de déplacements qui se font chaque jour dans Paris. Or, 70% de la totalité de ces déplacements se font de banlieue à banlieue.

- Oui, il faut trouver d'urgence un moyen de désengorger nos lignes internes

- Oui, il faut inciter les Parisiens et les Franciliens à prendre les transports en commun

- Mais non, la solution n'a pas été trouvée grâce au premier tronçon du tramway, conçu d'avantage pour répondre à une idéologie calcifiante que pour apporter à Paris la décongestion et la fluidité dont nous avons besoin.

Rappelons qu'avec son taux de fréquentation de plus d'un million de voyageurs par jour, la ligne A du RER est la plus dense du monde. Un quart des voyageurs de la ligne 13 ne font que traverser Paris pour un taux d'occupation dépassant l'équivalent de 12 personnes pour une voiture de 5 places. Ces chiffres ne parlent pas, ils crient au secours ! Force est de constater que ce projet n'a répondu en rien aux attentes des parisiens, ni à celle qui aurait dû être envisagée dans le cadre d'une vision métropolitaine. Pourtant nous n'avons plus les moyens de politiques gadgets.

**Installer la rupture de charge du T3 sur le cours de Vincennes et son implantation latérales sont, une solution relativement équilibrée prenant en considération les exigences liées à la sécurité des piétons et à l'intermodalité, en même temps que celle d'une gestion sensée de la circulation et de l'insertion urbaine**

#### **Alors pourquoi avons-nous voté ce prolongement ?**

1°/ Parce qu'il s'agit de desservir les 12, 13, 18, 19 et 20<sup>e</sup> arrondissements et des communes limitrophes dans l'ensemble pu favorisées. Un effort peut donc être engagé pour leur offrir une nouvelle desserte et une requalification urbaine.

2°/ Parce ce projet annonçait rendre plus efficace le réseau de transport public francilien et atténuer la coupure entre Paris et la petite couronne. Or, efficacité est un mot qui nous agrée.

On relève la volonté de rendre le tram plus respectueux du partage de l'espace public et donc plus incitatif que prohibitif. La lutte contre le dérèglement climatique est l'affaire de tous et mérite de dépasser les clivages et les sectarismes. De l'ère de la contrainte, de l'agressivité, du sectarisme, il était donc très urgent de sortir pour arriver à plus de raison pour la liberté du travail et le bien vivre de tous.

Nous avons insisté sur l'importance des voies pénétrantes, parce qu'il n'est pas envisageable d'enfermer Paris derrière son tramway. Nous avons donc formulé le vœu que soient respectés les axes existants aux portes de Paris. **La vie économique et la vie quotidienne ont leur réalité.** Entrer ou sortir de Paris relève de la plus élémentaire des libertés et n'empêche en rien l'incitation à prendre les transports en commun.

En 2012, date de mise en circulation, le Grand Paris aura fait ses premiers pas, aussi formulons nous le vœu que rapidement, un véritable projet structurant soit adopté d'ici là. Nous attendons avec impatience les propositions de Christian BLANC sur une rocade de métro en grande ceinture qui, nous n'en doutons pas, sera accueillie par l'ensemble des élus parisiens avec une pensée toute métropolitaine, et la largeur d'esprit qu'elle doit susciter. Parce qu'il faut préparer ensemble l'avenir de Paris, et comme l'a lui-même déclaré, Monsieur le Maire, dans un journal du Dimanche, les enjeux aussi essentiels que le logement, les transports, le défi environnemental ou la dynamique économique impliquent aujourd'hui de raisonner à une nouvelle échelle. Nous ne pouvons que partager cette analyse et ferons tout ce qui est en notre pouvoir d'élus de l'opposition, vigilants et constructifs pour qu'elle soit suivie d'effet.



## Dossier du mois, spécial BUDGET

Notre position budgétaire, par Yves POZZO DI BORGO



La position du groupe Centre et Indépendants et les interventions de ses membres n'ont été dictées, lors du débat budgétaire de décembre, que par une seule considération : l'intérêt des parisiens. Et l'intérêt des parisiens, quand la « vie chère » les écrase et que la crise remet en question jusqu'à leur emploi et leur patrimoine, c'est de bénéficier d'un budget de relance. Ce que ne fut pas le projet de l'Exécutif pour 2009.

Loin de toute considération partisane ou de tout réflexe idéologique, nous avons choisi l'ouverture, le dialogue, le débat démocratique et la construction, plutôt que l'opposition stérile. C'est parce que nous nous inscrivons résolument dans cet état d'esprit que nous avons voté le budget de la préfecture de police.

C'est aussi pour cela que nous nous sommes abstenus sur trois postes budgétaires, dont l'un n'est pas des moindres, puisqu'il s'agit de celui des Affaires sociales, première source de dépenses. Nous nous sommes abstenus sur ce poste clef en raison de ce qu'il contient de mesures d'accompagnement des politiques volontaristes menées par le Gouvernement en direction, notamment, des personnes handicapées et de la petite enfance, ainsi qu'en matière de santé. Cependant, même sur les Affaires sociales, il nous a été bien difficile d'aller au-delà de l'abstention, la logique générale de ce budget demeurant celle d'une multiplication d'aides catégorielles sans vue d'ensemble ni réflexion de stratégie économique. C'est toujours le même choix qui est fait : celui de l'assistantat plutôt que du développement.

Le projet de budget de Bertrand DELANOË n'a fait preuve d'aucun pragmatisme, d'aucune intelligence économique ; il n'a été gouverné que par l'idéologie et la politique politicienne.

Pour ne pas dévier de son cap électoraliste, malgré la dégradation de la conjoncture, l'exécutif s'est obstinément refusé à couper dans les dépenses inutiles, à se débarrasser des politiques gadgets héritées d'une époque plus prospère durant laquelle elle a été incapable de ne pas dilapider les excédents fiscaux.

**« Pour ne pas dévier de son cap électoraliste, malgré la dégradation de la conjoncture, l'exécutif s'est obstinément refusé à couper les dépenses inutiles, à se débarrasser des politiques gadgets héritées d'une époque plus prospère durant laquelle elle a été incapable de ne pas dilapider les excédents fiscaux. »**

En outre, comme si nous voguions en pleines « trente glorieuses », l'attractivité économique de la capitale n'est pas érigée en priorité. Dans le projet de budget, l'étiquette « dynamisme de Paris » ressemble à un inventaire à la Prévert. Toujours la même aporie, toujours le même uni-jambisme idéologique : de même que l'on oppose le social et l'économique, de même l'on choisit le développement futur plutôt que le soutien à l'économie actuelle. Mais ce n'est pas comme cela que ça marche ! Nous avons essayé d'infléchir le projet de budget pour en faire un vrai budget de relance. Sans résultat. Le Maire a fait la sourde oreille à toutes nos propositions, est resté inflexible, arc-bouté sur ses positions, notamment en faisant le choix d'augmenter les impôts et ce, malgré la dégradation de la situation, sans l'humilité d'admettre que la conjoncture lui imposait de revoir sa copie, tout comme l'a fait le Gouvernement.

La crise est là, mais le train-train du budget parisien suit son cours. Finalement, la logique du tramway et des inégalités de dotations aux arrondissements est celle de tout le budget. Le tram est trop cher ? Répartissons son coût entre les postes transport et eau/assainissement. Les dotations aux arrondissements sont très inégales à niveau de vie comparable ? Ne dévoilons aucune clef de répartition ni indicateurs de gestion. La crise est là ? N'en tenons pas compte.

C'est cela, cette politique du déni, que nous n'avons pas pu cautionner et nous avons demandé un budget modificatif dès le mois de mars. Nous devons alors faire face à des besoins d'urgence, et arbitrer en faveur d'une répartition plus adaptée des dépenses de la collectivité.

Dans l'attente de la prise en compte de nos demandes, nous avons voté contre le projet de budget de



## *Dossier du mois, spécial BUDGET*

### Projet de budget spécial de la Préfecture de Police de Paris, par Geneviève BERTRAND



*C'est avec gratitude et confiance envers l'ensemble des personnels, policiers et pompiers de Paris, que le groupe Centre et Indépendants a voté le Budget spécial 2009 de la Préfecture de Police.*

**P**our l'année 2009, le projet de budget spécial de la Préfecture de Police de Paris s'élève globalement, sections de fonctionnement et d'investissement regroupées, à 687 M. d'euros. La section de fonctionnement, qui s'élève à 614 M. d'euros, augmente de + 0,61 % par rapport à 2008, en raison de la revalorisation des dépenses de personnel, effectifs de police et militaires de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris, des loyers et de la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> phase de l'unité spécialisée dans la lutte contre les risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques (dite NRBC) qui prévoit le recrutement de 54 militaires et la mise en œuvre d'une 4<sup>ème</sup> chaîne de décontamination. Dans ce contexte, la participation de la Ville de Paris aux dépenses de fonctionnement atteint près de 270M.d'euros (soit 44 %) en hausse de + 1,38 %. L'augmentation de l'Etat est de + 0,62 % à 114M. d'euros (soit 19 % du total) et la part des collectivités de la 1<sup>ère</sup> couronne parisienne de 22 % à 160 M. d'euros. Dans la section de fonctionnement qui représente 89 % du budget spécial, la masse salariale couvre ainsi plus de 80 % de ces crédits, soit ¾ des crédits votés par le Conseil de Paris. Cela illustre à quel point le service public de la Préfecture de Police est celui d'hommes et de femmes au service de la sécurité et de la tranquillité des personnes et des biens, dans des conditions parfois éprouvantes, quelquefois même au péril de leur propre vie.

Néanmoins, à l'heure des discussions budgétaires, **il est impossible de ne pas relever que depuis deux siècles, tout a changé : infractions, trafics, violences. Paris a besoin d'une police municipale.** La répartition des pouvoirs s' imagine bien : au Maire de la Capitale, les pouvoirs de proximité ; au Préfet de Police, les missions régaliennes. Et cela n'est nullement affaire d'idéologie, mais bien de pragmatisme, de réalisme même. Si nous relevons la très faible association des Maires d'arrondissement dans le champ de la police, il faut toutefois souligner le progrès réalisé avec la création, en 2003, des Conseils de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSPDA), installés à ce jour dans 17 des 20 arrondissements. Le partenariat qui s'y pratique est un modèle, qui associe les Maires d'arrondissements, les Commissaires de Police et le Parquet, notamment dans l'élaboration d'actions ciblées Qui dit partenariat, dit proximité.



**Quand les personnels de Police sont proches, ils sont mieux connus, mieux valorisés et mieux respectés.** Le Parquet l'a compris qui, au partenariat ajoute la territorialisation, en confiant à un parquetier un groupe de quatre arrondissements, pour veiller à la qualité de l'Accueil aux victimes, avec l'aide d'un psychologue et d'un avocat gratuit. S'y ajoute la vidéo protection pour plus de sécurité, dont nous soutenons le principe, à la double condition d'une association des élus locaux au choix des implantations et du

respect des libertés individuelles et de la vie privée, notamment à l'intérieur des immeubles.

Enfin, **pour la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris, l'estime des Parisiens et des habitants de la Petite Couronne est à la hauteur des services inestimables qu'ils rendent**, jusqu'aux débordements des appels au 18 ou au 112 européen, que la campagne d'information actuelle entend limiter. Le corps militaire atteint à ce jour plus de 8.000 hommes et quelques femmes, et connaît encore, en raison d'un travail éprouvant, un taux d'attrition très élevé de 18 %, soit environ 1.500 départs/an, aux causes multiples et conséquences professionnelles et morales lourdes. Le 9 décembre dernier, la Commission consultative de gestion de la BSPP a bien noté que le Plan de modernisation de la Brigade (2002-2007) avait été intégralement réalisé : tant pour les recrutements (+ 750 personnes), que les investissements (96 % de consommation des crédits votés en 2008 et 100 % en 2009 pour l'amélioration ou la construction de casernes et centres de secours, contre 52 % en 1999). Le dynamisme de cette bonne gestion retrouvée doit être souligné.

### Dotations par arrondissement, Bertrand DELANOE crée une double peine

Comment expliquer qu'à Paris, à revenu fiscal moyen quasi équivalent, nous constatons des écarts de dotations par habitant injustifiables ?

Yves POZZO DI BORGIO, Valérie SACHS et Catherine BRUNO sont ainsi intervenus lors du Conseil de décembre pour défendre leurs arrondissements face à ces inégalités de traitement. L'absence de transparence qui caractérise les arbitrages budgétaires de l'Exécutif se retrouve ainsi dans la répartition des dotations entre arrondissements.

Prenons l'exemple des 2<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements, ou encore des 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements. Alors que la dotation moyenne par arrondissement est de 56€ par habitant, comment justifier une dotation de 49€ pour les habitants du 2<sup>ème</sup> arrondissement et de 66€ pour les habitants du 9<sup>ème</sup> arrondissement, à revenu fiscal identique ? Comment expliquer, toujours à revenus fiscaux identiques, les écarts de dotations avec 78€ par habitant dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, 49€ dans le 3<sup>ème</sup> et 47€ dans le 15<sup>ème</sup> ?

Comment justifier que des arrondissements aient de tels écarts de répartition dans une même ville ? Où est l'égalité de traitement ? Alors que la fiscalité est déjà une première forme de discrimination, Bertrand DELANOE crée une double peine aux Parisiennes et aux Parisiens.

Or, dépenser mieux, c'est aussi dépenser de façon plus transparente. Mais il est évident qu'en l'absence de toute clef de répartition globale connue, en l'absence de tout indicateur et de tout contrôle de gestion, impossible de comprendre les écarts de dotations entre arrondissements.

**Valérie Sachs, notre élue du 16<sup>ème</sup>, a émis une vive et solennelle protestation sur la dotation allouée au 16<sup>ème</sup> arrondissement : « (...) au top 20 des dotations de la Ville, le XVI<sup>e</sup> est classé dernier avec 34€ par habitant. Nous pourrions comprendre une véritable péréquation financière au sein des arrondissements parisiens, réinventer une solidarité financière comme nous l'envisageons au sein du futur Grand Paris. Mais où est la cohérence du système quand existent des écarts de plus 2,3x, impossibles à justifier par la richesse supposée des habitants ? Les classes moyennes existent dans le XVI<sup>e</sup> comme ailleurs à Paris. Mais ces gens-là, n'est-ce pas, sont indécorables, ils votent mal, ils votent à droite. Les contributeurs nets que nous sommes sauront s'en souvenir. »**

## Dossier du mois, spécial BUDGET



### Développement économique et emploi

Valérie SACHS a souligné le pourcentage consternant consacré au Développement Economique, arbitrage incompréhensible si l'on considère le Développement Economique comme le préalable indispensable à la réalisation de toutes les autres politiques, y compris la solidarité à laquelle nous sommes tous attachés. Alors que la crise économique touche notre capitale de plein fouet, l'attractivité économique de Paris n'est toujours pas considérée comme une priorité. **Craignant la multiplication des guichets d'aides, le développement d'une bureaucratie de support plus que d'innovation et la fonctionnarisation de la création d'entreprises**, Valérie SACHS a donc demandé que soit créée une catégorie spécifique nommée « Attractivité économique de Paris », se limitant au développement économique et entrepreneurial et à l'emploi. Il est ainsi regrettable que le poste budgétaire « dynamisme de Paris » comptabilise en terme de dépenses, dans la même catégorie, la culture, le sport, la jeunesse et l'emploi. Valérie SACHS, lors d'une intervention complémentaire, a dans ce sens souligné l'efficacité de **Paris Développement** pour le développement économique de notre capitale et appelé à une revalorisation des budgets attribués aux structures stimulant le développement économique, entrepreneurial, et l'emploi. Enfin, un amendement a été déposé proposant la création d'un bleu budgétaire « développement économique ».

Valérie SACHS a ainsi appelé à une meilleure visibilité et crédibilité des choix budgétaires en matière de développement économique et d'emploi, l'action de la Ville devant être évaluée au regard de ses missions et à travers la définition d'indicateurs de performance. Ce bleu permettrait en outre d'apprécier l'effort financier de la collectivité parisienne, l'implication des différents services de la Ville et l'importance de la coordination entre les directions concernées.

### Affaires sociales

Lors du vote du budget 2009, **Catherine BRUNO** a souligné l'effort de 2 milliards € en faveur de la solidarité. Elle a néanmoins rappelé qu'au regard de l'argent dépensé, le bilan social de l'exécutif était mitigé. On ne vit pas mieux à Paris aujourd'hui qu'il y a dix ans. Une des raisons avancées par Catherine BRUNO pour expliquer ce bilan est la distribution sans cohérence des aides catégorielles et facultatives. **Catherine BRUNO a également insisté sur le refus du Maire d'expérimenter le RSA dans la capitale, bien que ce dispositif permette pourtant de rompre avec l'assistanat.** Elle a aussi attiré l'attention de la municipalité sur la multiplication des travailleurs pauvres et des retraités lors des distributions de repas gratuits aux sans abris. Enfin, Catherine BRUNO a demandé plus d'initiative de la majorité pour renforcer la solidarité des Parisiens à l'égard de leurs aînés, notamment concernant les aides à domicile. Catherine BRUNO a conclu en disant que la satisfaction d'une multitude d'intérêts particuliers ne permettra pas de satisfaire l'intérêt général de tous les Parisiens, y compris des plus pauvres.

### Environnement

Lors du Conseil de Paris du 15 décembre, **Fabienne GASNIER a dénoncé l'utilisation du budget de l'eau et de l'assainissement pour masquer le surcoût de l'extension du tramway T3. Au total, plus de 80 millions € seront financés par ces budgets annexes pour réaliser ce projet de transport.** Une situation qui va obliger la Ville à emprunter plus de 44 millions d'euros pour l'année 2009. La façon de procéder de l'équipe municipale révèle un véritable manque de transparence : d'une part, cet éparpillement du financement sur différents budgets entraîne une confusion quant à la réalité de son coût réel ; d'autre part, il fait l'objet de réévaluations qui se multiplient dangereusement. Des réajustements à la hausse qui deviennent une bien mauvaise habitude du Maire de Paris. C'est aussi la démonstration d'un manque de responsabilité dont fait preuve Bertrand DELANOË dans son fonctionnement : à la veille du passage en régie municipale - projet dont il est pourtant à l'origine - il apparaît proprement ahurissant d'amputer d'une telle somme de 80 millions € le budget de l'eau. Quand on sait le coût que va représenter le passage en régie et la capacité d'investissements que cela nécessitera en termes de recherche/développement et de renouvellement du réseau, il y a là véritablement une forme d'inconscience. Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants auront un œil particulièrement attentif sur ce dossier, afin d'en informer les parisiens en toute transparence.

# Comprendre le fonctionnement du Conseil de Paris

Première ville de France en termes démographique et économique, Paris compte 163 élus au Conseil de Paris et 354 conseillers d'arrondissement. Le Conseil de Paris est l'assemblée délibérante de deux collectivités territoriales : la Commune de Paris et le Département de Paris.

## Election

Les membres du Conseil de Paris et des conseils d'arrondissement sont issus d'un scrutin commun à la Ville et à l'arrondissement. Ils sont élus pour 6 ans, au suffrage universel direct, par arrondissement.

## Fonction

Les conseillers de Paris ont donc une double fonction : ils sont à la fois conseillers municipaux et conseillers généraux, Paris est en effet la seule ville de France à être à la fois une commune et un département. Le Conseil de Paris se réunit en règle générale une fois par mois.

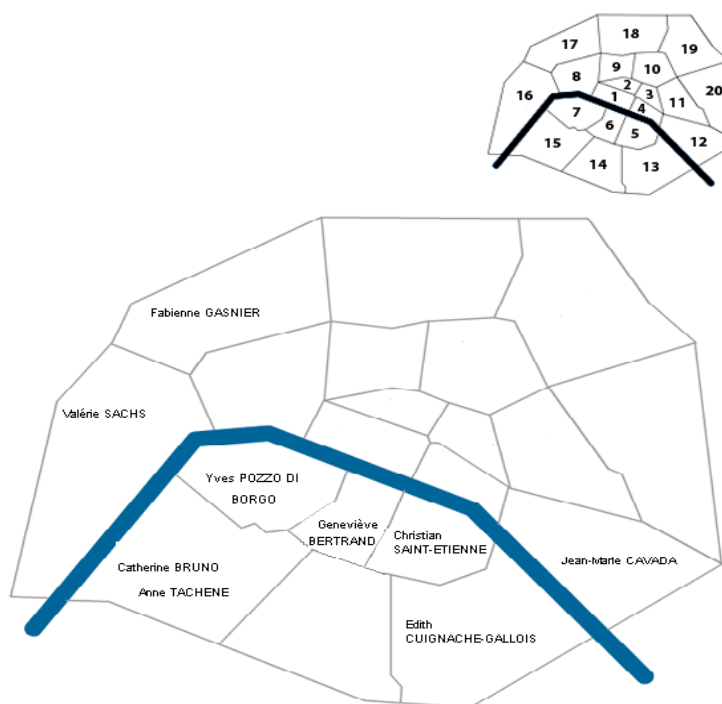
## Les commissions

Le Conseil de Paris travaille de manières collégiales, sous forme d'assemblées et de neuf commissions, saisies pour examen des communications écrites ou des vœux et amendements de leur compétence. Elles ont pour objectif principal d'examiner préalablement les affaires à l'ordre du jour et de permettre aux conseillers de recueillir toute précision qu'ils souhaitent sur les dossiers correspondants.

## Compétences

Les conseillers de Paris votent toutes les décisions concernant la ville, notamment le budget. Le rôle du conseil de Paris consiste ainsi surtout à prendre des décisions et à fixer le cadre d'action de la ville de Paris.

## Répartition des conseillers de Paris par arrondissement



## Répartition des conseillers de Paris du groupe par arrondissement

Yves Pozzo di Borgo (7<sup>ème</sup>)  
Geneviève Bertrand (6<sup>ème</sup>)  
Catherine Bruno (15<sup>ème</sup>)  
Jean-Marie Cavada (12<sup>ème</sup>)  
Edith Cuignache-gallois (13<sup>ème</sup>)  
Fabienne Gasnier (17<sup>ème</sup>)  
Valérie Sachs (16<sup>ème</sup>)  
Christian Saint-Etienne (5<sup>ème</sup>)  
Anne Tachène (15<sup>ème</sup>)

## Répartition des conseillers d'arrondissement du groupe

Dominique Baiguini (16<sup>ème</sup>)  
René-François Bernard (7<sup>ème</sup>)  
Caroline Brasseur (16<sup>ème</sup>)  
Elisabeth Castel (4<sup>ème</sup>)  
Daniel Cayol (14<sup>ème</sup>)  
Claire Gibault (9<sup>ème</sup>)  
Bertrand Lavaud (17<sup>ème</sup>)  
Marc Pacheco (8<sup>ème</sup>)  
Christine Piredda (8<sup>ème</sup>)  
Pascale de Zordi (15<sup>ème</sup>)

## Répartition des conseillers de Paris par commissions



**1<sup>ère</sup> Commission : Finances et marchés publics**  
**Yves Pozzo di Borgo**, Sénateur de Paris, Président du groupe  
(Suppléant au sein de la 4<sup>ème</sup> commission).



**2<sup>ème</sup> Commission : Développement économique, Affaires générales**  
**Valérie Sachs**, Vice-présidente de la commission  
(Suppléante au sein de la 8<sup>ème</sup> commission).



**3<sup>ème</sup> Commission : Déplacements**  
**Edith Cuignache-Gallois**,  
(Suppléante au sein de la 5<sup>ème</sup> commission).



**4<sup>ème</sup> Commission : Environnement**  
**Fabienne Gasnier**  
(Suppléante au sein de la 3<sup>ème</sup> commission).



**5<sup>ème</sup> Commission : Prévention et sécurité, Démocratie locale**  
**Jean-Marie Cavada**, Député Européen  
Vice Président et Porte-parole du groupe  
(Suppléant au sein de la 7<sup>ème</sup> commission).



**6<sup>ème</sup> Commission : Affaires Sociales et Santé**  
**Catherine Bruno**, Vice Présidente de la commission  
(Suppléante au sein de la 9<sup>ème</sup> commission).



**7<sup>ème</sup> Commission : Education, Jeunesse et Sports**  
**Christian Saint-Etienne**  
(Suppléant au sein de la 1<sup>ère</sup> commission).



**8<sup>ème</sup> Commission : Urbanisme et logement**  
**Anne Tachène**  
(Suppléante au sein de la 2<sup>ème</sup> commission).



**9<sup>ème</sup> Commission : Culture, Relations Internationales**  
**Geneviève Bertrand**, Vice Présidente du Groupe,  
Présidente de la 9<sup>ème</sup> commission  
(Suppléante au sein de la 6<sup>ème</sup> commission).

## Lexique

### Vœu :

Souhait exprimé par un texte soumis après présentation au vote de l'assemblée. Il est adopté ou rejeté.

### Question orale :

Intervention d'un élu qui interroge, par écrit, le Maire de Paris ou le Préfet de Police. Il lui demande par ce biais de rendre compte de son action sur le thème abordé. Cette question reçoit une réponse publiée au Bulletin Municipal Officiel.

### Question d'actualité :

Question que chaque groupe politique pose à l'exécutif lors de la session mensuelle du Conseil de Paris et qui fait l'objet d'un débat.

### Amendement :

Droit des élus de proposer des modifications sur une délibération soumise au vote. L'amendement peut être adopté en totalité ou partiellement, à l'initiative du conseil municipal, ou rejeté.

### Interventions sur projets de délibération :

Prise de parole d'un élu pour exprimer la position de son groupe et le choix du vote du groupe sur une délibération.

### Délibération :

Proposition élaborée par les directions techniques de la ville qui sont adoptées, amendées ou rejetées en séance plénière.



***Les élus du groupe  
Centre et Indépendants vous  
adressent leurs meilleurs vœux  
pour l'année 2009***



***Adresse courrier du groupe  
Groupe Centre et Indépendants  
9, place de l'Hôtel de ville  
75004 Paris  
[nciparis.wordpress.com](http://nciparis.wordpress.com)***